

Sur les traces nocives de Syngenta



Public Eye

 Déclaration de Berne



Grâce à vous !

Les reportages, les enquêtes et les analyses publiées dans ce magazine ont été entièrement réalisés grâce au soutien de nos membres et donateurs. Merci !

Adhérez à **Public Eye** ou, pour en savoir plus sur notre travail, commandez gratuitement un abonnement à l'essai à l'aide de la carte-réponse ci-jointe ou sur www.publiceye.ch/membres

Cotisation-abonnement
75 fr. par an.

Public Eye

Depuis 50 ans contre les injustices

« Évidemment, nous sommes en colère ! » Nerie Jose Taña ne mâche pas ses mots lorsqu'il m'explique comment les femmes, les hommes et même les enfants de son village ont épandu pendant des années des pesticides nocifs sur les plantations de palmiers à huile, sans être conscients de la toxicité de ces produits et sans avoir reçu de formation appropriée. Aujourd'hui, l'exploitation n'est plus en activité, mais la communauté villageoise de Kaanibungan reste seule face aux graves problèmes de santé qui continuent d'affecter les personnes exposées à ces produits.

Ce petit village est situé sur l'île de Mindanao aux Philippines, à une centaine de kilomètres de la ville de Marawi, qui s'est retrouvée sous les feux de l'actualité quelques semaines à peine après notre visite, quand les premières bombes ont commencé à tomber dans le conflit qui oppose les forces gouvernementales aux rebelles islamistes. L'histoire de Kaanibungan, par contre, ne fera jamais la une de l'actualité. Il s'agit de l'une de ces nombreuses tragédies silencieuses. Selon les estimations de l'ONU, 200 000 personnes meurent chaque année empoisonnées par des pesticides, dont 99 % dans les pays en développement.

Le destin commun de Kaanibungan et de milliers d'autres communautés paysannes dans le monde continue pourtant d'être ignoré par les multinationales de l'agrochimie, comme Syngenta. Le géant bâlois, principal producteur mondial du très rémunérateur paraquat, continue de vendre son pesticide – déjà interdit dans plus de 50 pays, dont la Suisse – partout où il est encore en mesure de l'écouler, sans s'assurer qu'il soit utilisé de manière appropriée. Cette situation découle aussi du « manque de conscience politique », pour reprendre les mots de Milo Rau, célèbre metteur en scène de l'art politique, interviewé dans ce numéro. Fait révélateur de la passivité des autorités suisses, le Conseil fédéral rejette l'initiative pour des multinationales responsables et refuse de prendre la moindre mesure contraignante pour que les entreprises qui ont leur siège en Suisse respectent les droits humains.

À l'heure de fêter ses 50 ans en 2018, Public Eye va continuer, grâce à vous, à lutter contre les agissements irresponsables des entreprises afin de mettre un terme à de telles injustices.

ÉDITEUR

Raphaël de Riedmatten

—

RÉDACTION Timo Kollbrunner

—

TRADUCTION ET LECTORAT
Maxime Ferréol

PHOTO DE COUVERTURE

Renato A. Mabilin

—

MISE EN PAGES opak.cc

—

IMPRESSION Vogt-Schild Druck AG,
Cyclus Print & Leipa, FSC

TIRAGE F: 8500 ex. / D: 24 000 ex.

—

CONTACT

Public Eye, Avenue Charles-Dickens 4
CH-1006 Lausanne
Tél. +41 (0)21 620 03 03
contact@publiceye.ch

ISSN 2504-1258

—

COMPTE POSTAL

10-10813-5

—

Paraît six fois
par année

Sur les traces nocives de Syngenta

Le mirage empoisonné des palmiers à huile

Reportage aux Philippines ▶ p. 4

Le marché du paraquat

Comment Syngenta écoule son pesticide toxique ▶ p. 10

À quand la fin du paraquat ?

Même le Brésil a décidé de l'interdire ▶ p. 11

La palme de la discorde

Négociations avec la Malaisie ▶ p. 13

Fonds Moubarak : théâtre d'impuissance

Après avoir tenté, sans succès, de restituer les avoirs illicites du clan Moubarak, la Suisse a libéré l'ensemble des avoirs bloqués. Chronique d'un théâtre d'impuissance ▶ p. 14

L'art engagé de Milo Rau

Pour dénoncer les horreurs d'une guerre oubliée, le réalisateur bernois a créé un « théâtre de l'intervention » ▶ p. 18

La vérité selon Gunvor

Après la publication de notre rapport, la réaction du négociant genevois ne s'est pas fait attendre. Notre analyse ▶ p. 21

Portrait d'Agathe Duparc

Une enquêtrice sur les traces des oligarques ▶ p. 24

OMC

Les besoins des pays pauvres toujours ignorés ▶ p. 26



Nerie Jose Taña, le travailleur agricole que nous avons rencontré, tient dans sa main une boîte de conserve avec des restes de paraquat. L'ensemble des photos qui illustrent le dossier principal de ce numéro ont été réalisées par le photographe philippin Renato A. Mabilin.

Le mirage empoisonné des palmiers à huile



Pour les petites communautés paysannes du sud des Philippines, les plantations de palmiers à huile représentaient la promesse d'un avenir meilleur. Mais avec l'arrivée des oléagineux, les problèmes se sont accumulés. Une histoire symptomatique de l'impact nocif des pesticides vendus par Syngenta, le géant suisse de l'agrochimie.

UN REPORTAGE DE **TIMO KOLLBRUNNER**

Pour atteindre le petit village de Kaanibungan, situé à 11 310 kilomètres à vol d'oiseau du siège de Syngenta, il faut tout d'abord se rendre à la capitale Manille, puis redécoller pour Cagayan de Oro, à Mindanao, la plus méridionale des trois principales îles des Philippines. De là, un trajet de deux heures de bus nous conduit plus à l'est. Le dernier tronçon s'effectue sur une piste en terre à peine praticable qui traverse la forêt vierge, sur le porte-bagage d'une petite moto. De temps à autre, notre jeune conducteur philippin dépasse avec peine un camion orné de messages évocateurs tels que « Follow the Lord » ou « Keep Distance ». Après deux heures

et demie de cette torture poussiéreuse, notre convoi atteint enfin le petit village de Kaanibungan, où les habitants nous dévisagent d'un œil curieux.

Et les palmiers sont arrivés...

Le hameau est exclusivement composé de huttes en bambou, dans lesquelles l'électricité est encore une grande nouveauté. Les eaux usées sont rejetées à même le sol et le carburant des motos est transporté dans des bouteilles de Coca-Cola usagées. Les habitants sont les descendants directs des Higaonons, une communauté autochtone, dont le

nom signifie « peuple des montagnes vivantes » ou « peuple de la nature sauvage ». Jusqu'à il y a une dizaine d'années, la vie ici était plus rudimentaire. Les habitants vivaient des bananes, noix de coco et mangues que la nature leur offrait, et cultivaient le maïs, le riz, la patate douce et le manioc. Et puis les palmiers sont arrivés... avec leur lot de problèmes.

Assemblés devant une hutte, les hommes du village nous racontent leur histoire. Ils expliquent pourquoi ils ont alors accepté la proposition d'une société d'agroalimentaire américano-philippine à qui ils ont cédé 900 hectares de terres – pour à peine cent francs par hectare – pour 25 ans. Selon l'un des hommes, l'entreprise leur avait promis une nouvelle route jusqu'au village, des investissements dans les logements, des soins de santé et un meilleur revenu.

Des promesses sans lendemain

En 2006, 180 hommes et femmes de Kaanibungan ont commencé à travailler pour la société, creusant dans les terres qui n'étaient plus les leurs des trous de 30 centimètres destinés à recueillir des semences du seul et unique végétal qui devait désormais pousser dans cette zone : le palmier à huile. Des années durant, ils se sont éreintés sur les plantations, mais le rêve d'une vie meilleure ne s'est jamais concrétisé. « Ils n'ont tenu aucune

Lorsqu'on demande aux personnes qui travaillaient dans les plantations quel pesticide elles manipulaient, la réponse tombe comme un couperet : « Gramoxone ».

de leurs promesses », souligne un villageois. Seuls trois enfants auraient bénéficié d'un soutien ponctuel pour leurs études, il n'y a toujours pas le moindre médecin en vue, et la route est restée une piste de terre défoncée.

En 2016, à la suite d'un conflit salarial avec le personnel, l'entreprise a mis un terme à l'exploitation des plantations, officiellement pour des raisons économiques. Depuis lors, les habitants de Kaanibungan ont été abandonnés à leur sort, entourés d'arbres dont ils ne peuvent pas manger les fruits. Ils en sont au même point qu'il y a dix ans, mais avec 900 hectares de terres en moins. Et ils doivent en outre affronter des maladies, dont la cause leur semble évidente : la manipulation à longueur d'années d'herbicides toxiques, dont le paraquat produit par la société bâloise Syngenta.

La faute au « Gramoxone »

Lorsqu'on demande aux personnes qui travaillaient dans les plantations quel pesticide elles manipulaient, la réponse tombe comme un couperet : « Gramoxone ».

Elles décrivent le produit comme un liquide bleuâtre, huileux et malodorant. Le Gramoxone est le nom du produit commercialisé par Syngenta, leader du marché du paraquat. Une version générique du paraquat est également en circulation aux Philippines. L'herbicide du géant bâlois était donc bien épandu sur les plantations de la région. Mais le nom de Syngenta est quasiment inconnu. Personne ici n'a jamais rencontré de représentant de l'entreprise.

Devant la hutte, d'anciens travailleurs agricoles énumèrent les conséquences de la manipulation répétée de pesticides : perte d'appétit, insomnies, engourdissements, fortes démangeaisons cutanées, déficiences visuelles, troubles respiratoires, ongles décolorés, vision trouble ou dédoublée. L'un d'entre eux montre des taches de la taille et de la couleur d'un pruneau sur son bras et sa jambe. Les dangers du paraquat sont bien connus. Ce n'est pas pour rien que le pesticide est aujourd'hui interdit dans plus de 50 pays à travers le monde (en Suisse depuis 1989, dans l'Union européenne depuis 2007, lire page 11). La Malaisie, deuxième producteur mondial d'huile de palme, et premier fournisseur de la Suisse (lire page 13), a décidé d'interdire le paraquat il y a quinze ans déjà, en 2002. Mais les géants du secteur des pesticides, dont Syngenta, et les exploitants des plantations de palmiers sont montés au créneau. Résultat : l'interdiction a été levée en 2006, et l'herbicide est aujourd'hui encore épandu en grandes quantités dans les exploitations malaisiennes.

Aucune formation

Syngenta répète à l'envi que le paraquat n'est pas dangereux s'il est utilisé conformément aux instructions. Dans le *Good Growth Plan*, « plan de croissance responsable » que la société a présenté il y a quatre ans, un des six engagements consiste à « prendre soin de chaque travailleur ». Concrètement, Syngenta s'engage, d'ici à 2020, à former 20 millions d'agriculteurs et agricultrices à la sécurité au travail, notamment dans les pays en développement. Selon les chiffres présentés par la société, celle-ci aurait formé 1 865 709 personnes à l'utilisation sûre de ses pesticides entre octobre 2013 et septembre 2016 en Asie du Sud-Est.

Aucune formation n'a été donnée à Kaanibungan. « Personne ne nous a dit à quel point ce produit était dangereux », regrette Nerie Jose Taña, président de l'association des agriculteurs locaux, la Kaanibungan Farmers Association. Il s'équipe alors d'un réservoir de 16 litres sur le dos pour nous montrer comment il épandait le pesticide à l'époque. Il marche en cercles autour des palmiers : « C'est ce qu'on appelle le *circle spraying* », nous explique-t-il. Puis il arrose méthodiquement une surface entre quatre troncs : « le *blanket spraying* ». Il nous confie que personne n'a vraiment été formé. L'agence qui l'a engagé



s'est contentée de lui fournir des gants et un masque de protection, puis lui a inculqué deux règles simples : ne pas fumer pendant l'épandage, et ne pas épandre trop près des palmiers, car cela les tuerait. Rien de plus.

Nerie Jose Taña est accompagné de ses deux filles, April Joy, 9 ans, et Lovely, 10 ans. Elles aussi travaillaient dans les plantations : elles ramassaient à mains nues les fruits tombés des palmiers, à l'endroit même où les pesticides avaient été épandus. Elles nous montrent leurs mains et leurs avant-bras, où elles ressentaient toujours des démangeaisons après le travail. Elles étaient aussi prises d'étourdissements. Et les deux fillettes ne sont pas des cas isolés. Dans un rapport publié il y a cinq ans sur l'industrie de l'huile de palme dans la région nord-est de l'île de Mindanao, l'organisation philippine Center for Trade Unions and Human Rights a conclu que 24 % des travailleurs et travailleuses avaient entre 5 et 17 ans.

« C'est tellement désespérant »

Un nom est régulièrement mentionné pendant notre visite : celui d'Elvin Abres. Les habitants de Kaanibungan nous invitent à aller le rencontrer pour que nous constatons les dégâts des pesticides. Assis dans son fauteuil roulant, Elvin Abres, 40 ans, nous reçoit dans sa petite hutte. C'est dans ces quatre mètres carrés qu'il passe le plus clair de son temps, car il lui est quasiment impossible de se mouvoir sur le sol argileux qui entoure sa modeste bicoque, d'autant que la région est souvent détrempée par des pluies torrentielles.

Il nous raconte qu'il a commencé à travailler dans une exploitation de bananiers il y a quinze ans, manipulant constamment des pesticides. Puis à partir de 2006, c'est sur des plantations de palmiers qu'il épandait du Gramoxone et du glyphosate, des herbicides dont il ne connaissait pas la toxicité. Il y a six ans environ, il a constaté que ses testicules



« Deux règles simples : ne pas fumer pendant l'épandage, et ne pas épandre trop près des palmiers, car cela les tuerait. »

gonflaient et devenaient durs, puis ses deux jambes se sont engourdies l'une après l'autre, et ont perdu toute sensibilité. On l'a alors conduit à l'hôpital, où le diagnostic est tombé : cancer des testicules, stade 4. Il a pu faire retirer la tumeur primaire, mais l'opération a épuisé le budget limité de la famille. Impossible de poursuivre le traitement. Elvin n'ayant reçu aucun soutien financier, il est rentré au village, où il vit depuis lors en fauteuil roulant. Selon le Dr Romeo Quijano, médecin et activiste qui nous a accompagnés à Kaanibungan (*lire entretien page 9*), le cancer aurait atteint la moelle



Les deux sœurs April Joy et Lovely ont aussi travaillé dans les plantations de Kaanibungan.



Pendant des années, Alvin Abres a manipulé des pesticides toxiques.

épineière, occasionnant ainsi la paralysie. Un contrôle par IRM pourrait confirmer ce diagnostic. Mais cette suggestion fait sourire Elvin : il n'aurait pas les moyens de payer la facture. Et même s'il parvenait à rassembler la somme nécessaire, il apprendrait sûrement qu'il a une tumeur dans le dos, ce qui demanderait de la chimiothérapie ou de la radiothérapie – des traitements totalement hors de sa portée.

Selon le D^r Quijano, il semblerait que la manipulation de pesticides toxiques pendant des années et sans protection adéquate ait causé le développement du cancer. Il est cependant impossible de le prouver. L'idée de demander des compensations à la société qui fabrique les pesticides n'a même pas effleuré l'esprit d'Elvin. Le D^r Quijano lui prescrit deux plantes médicinales, mais ne peut malheureusement rien de plus pour lui. Nous sortons de la hutte. Le médecin, d'ordinaire plutôt loquace, reste silencieux un long moment. Puis il nous confie : « C'est tellement désespérant. Vous n'avez pas idée du nombre de cas similaires que l'on rencontre. On se sent parfois totalement désarmé. »

Les affaires avant les droits humains

Bien loin de Kaanibungan, à Berne, la conseillère nationale Lisa Mazzone (Les Verts) a récemment demandé au

Conseil fédéral s'il n'estime pas « qu'il est de la responsabilité de Syngenta de s'assurer que ses pesticides [n'aient] pas d'incidences négatives sur les droits humains et, le cas échéant, de mettre fin à leur exportation ». Sans surprise, le Conseil fédéral s'est fendu d'une réponse pour le moins évasive : « Dans le cadre d'exportation de produits phytosanitaires dangereux, comme pour toute activité entrepreneuriale, le Conseil fédéral attend de toute entreprise ayant son siège en Suisse qu'en plus de satisfaire aux exigences réglementaires applicables en Suisse et à l'étranger, elle prenne aussi en considération les normes internationales. [...] Le contrôle du respect de la loi incombe aux autorités nationales. »

Pourtant, au-delà de l'usuelle langue de bois fédérale, il est urgent que les sociétés domiciliées en Suisse soient tenues ici, dans notre pays, pour responsables du respect des droits humains et des normes environnementales partout où elles exercent leurs activités. C'est pourquoi Public Eye a lancé, avec une vaste coalition d'organisations, l'initiative pour des multinationales responsables, centrée sur la notion de « devoir de diligence raisonnable », en vertu de laquelle les entreprises devraient identifier les violations potentielles de droits humains en lien avec

leurs activités, prendre les mesures qui s'imposent pour y remédier et en rendre compte. Une telle obligation est manifestement nécessaire pour que des femmes, des

« On devrait interdire aux entreprises de produire des pesticides toxiques. »

hommes et des enfants ne soient plus contraints de manipuler les pesticides toxiques d'une société suisse, sans formation ni protection, comme c'était le cas à Kaanibungan. L'initiative devrait être soumise à votation début 2019. Le 15 septembre dernier, le Conseil fédéral a publié sa position sur le texte : il rejette l'initiative et se contente d'affirmer que la Suisse « pourrait néanmoins s'investir davantage en faveur des droits de l'homme et de la protection de l'environnement dans le domaine de l'économie en Suisse et à l'étranger ». L'initiative irait « trop loin », et pourrait inciter les entreprises à relocaliser leur siège à l'étranger, ce qui affaiblirait la place économique suisse. En clair : les affaires avant les droits humains.

« Il faut l'interdire »

Il y a tout juste un an, un reporter du *New York Times* a demandé pourquoi Syngenta continuait d'exporter du paraquat alors que le produit est interdit en Europe

depuis longtemps (*lire pages 10 à 12*). Philip A. Botham, responsable de la sécurité des produits de Syngenta, lui a répondu : « Jamais nous ne commercialiserions – ou ne continuerions à commercialiser – un produit chimique dont nous aurions l'impression qu'il présente un risque pour la santé ou l'environnement. » L'agriculteur philippin Nerie Jose Taña n'y va pas par quatre chemins : « On devrait interdire aux entreprises de produire des pesticides toxiques. »

La Chambre des représentants des Philippines étudie actuellement une proposition d'interdiction du paraquat sur tout le territoire. La province de Benguet, sur l'île septentrionale de Luzon, a déjà prohibé l'emploi du pesticide depuis 2009. Dans le reste du pays, il ne peut plus être utilisé que dans les grandes plantations. Les perspectives commerciales ne sont apparemment pas bonnes puisque Syngenta n'a pas demandé le renouvellement de l'autorisation de commercialisation du Gramoxone aux Philippines qui échoit cette année. Le produit est toujours en vente dans plusieurs dizaines de pays.

Kaanibungan n'est pas un cas isolé

Une enquête réalisée aux Philippines montre que les pesticides sont rarement utilisés avec une formation et une protection adéquates.

En 2015 et 2016, le Pesticide Action Network (PAN) a mené, sous la direction du D^r Romeo Quijano, une enquête sur l'utilisation de pesticides dangereux à Mindanao. Sur les 57 personnes interrogées, 40 travaillaient dans des plantations de palmiers à huile, une dans une plantation de bananiers et les autres vivaient dans des villages aux alentours. Ses conclusions sont alarmantes :

- ▶ Le Gramoxone était le produit le plus souvent utilisé dans les plantations.
- ▶ Seules 17 des personnes interrogées avaient bénéficié d'une formation – souvent rudimentaire.
- ▶ Quatre n'utilisaient **aucune protection**, d'autres avaient dû l'acheter de leur poche. Certaines utilisaient des soutiens-gorge en guise de masques. Seulement six portaient des lunettes de protection.
- ▶ Des pesticides toxiques sont entrés **en contact avec la peau** de la plupart des personnes interrogées, mais il n'y avait souvent pas d'eau à proximité pour se laver rapidement.
- ▶ **Des enfants travaillaient** aussi sur ces plantations.
- ▶ Parmi les **symptômes** mentionnés figurent des maux de têtes, des nausées, des toux, des douleurs oculaires et des démangeaisons cutanées.

« Syngenta est directement responsable »

Médecin et activiste philippin, Romeo Falcon Quijano nous parle du manque de formation des personnes qui travaillent dans les plantations, de la responsabilité de Syngenta et de la politique du « deux poids, deux mesures » de la Suisse.

Nerie Jose Taña, qui a longtemps travaillé sur les plantations, nous a expliqué que, dans son village de Kaanibungan, personne n'avait été informé des dangers de la manipulation de pesticides pour la santé. Cela vous surprend-il ?

Malheureusement pas. La vaste majorité des personnes employées dans les plantations que j'ai interrogées m'ont dit ne pas ou peu avoir été informées des risques que présentent les pesticides pour la santé.

Mais un équipement de protection leur est-il fourni ?

C'est ce que prévoit la loi. Mais la plupart doivent acheter l'équipement de leur poche, puis l'utilisent trop longtemps et ne le remplacent pas quand il le faut.

La plupart des personnes qui travaillaient à Kaanibungan n'ont jamais entendu parler de Syngenta, alors qu'elles épandaient un pesticide produit par cette société.

Cela ne me surprend pas du tout. C'est apparemment une agence mandatée par les exploitants de la plantation qui a « formé » le personnel, et ce de manière clairement insuffisante. La société Syngenta, qui produit ce dangereux pesticide, n'a visiblement pas contrôlé dans quelles conditions il était épandu. C'est inacceptable.

Syngenta est-elle responsable du sort des travailleurs agricoles ?

Oui, Syngenta est directement responsable. Selon les directives internationales comme le Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le fabricant est tenu de s'assurer que ses produits soient utilisés avec l'équipement de protection adéquat. Ce n'est que trop rarement le cas dans de nombreux pays moins développés économiquement. C'est pourquoi nous demandons depuis longtemps que le paraquat soit interdit au niveau international.

Le paraquat est interdit en Suisse depuis longtemps, mais une société basée à Bâle peut néanmoins toujours en exporter dans des pays comme les Philippines.

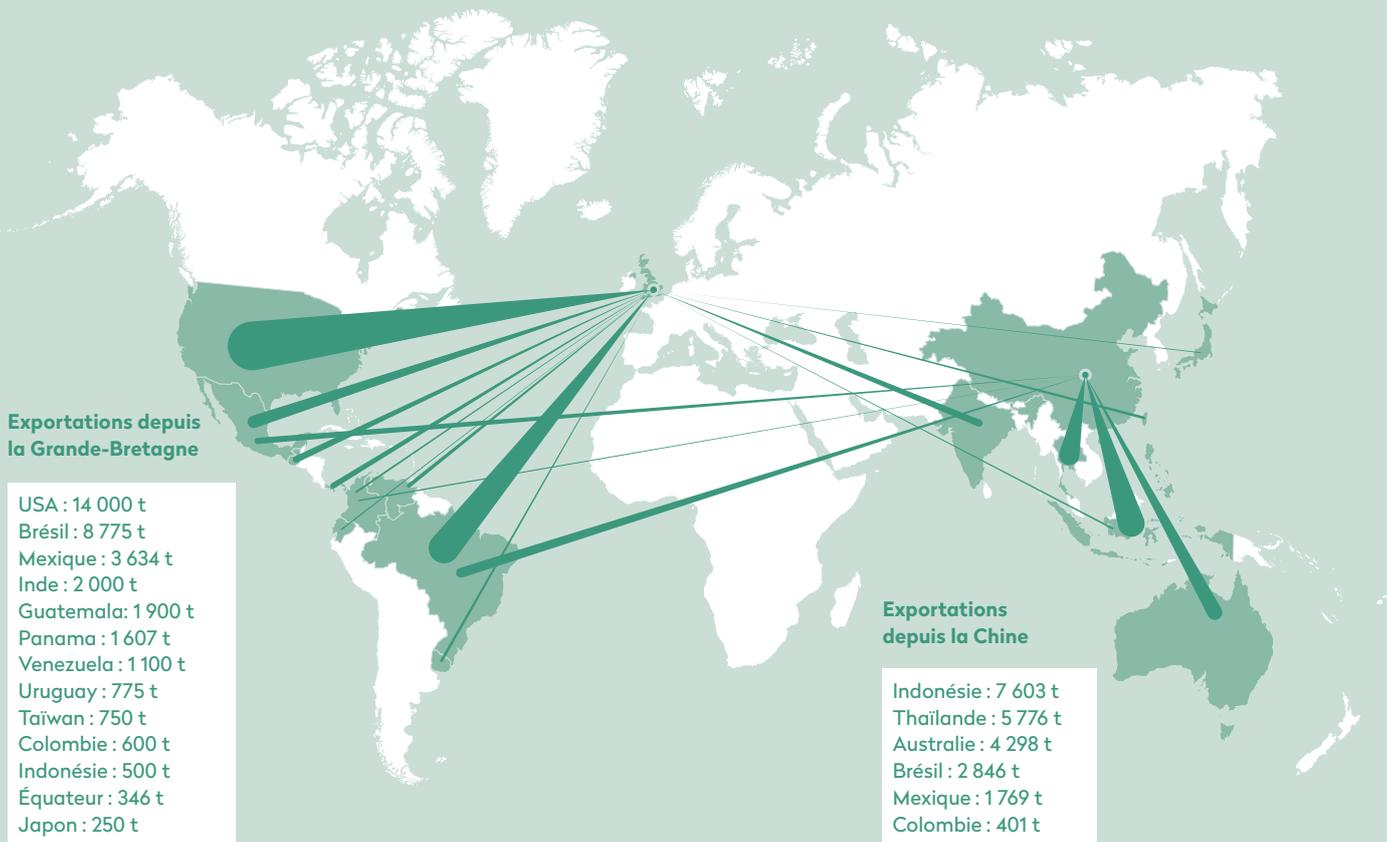
Exactement, et le gouvernement suisse se fait, pour ainsi dire, complice de violations de droits humains. La Suisse et – indirectement – sa population bénéficient des impôts de ces sociétés, et donc des exportations de pesticides toxiques.

Portrait

Aujourd'hui âgé de 68 ans, Romeo Falcon Quijano a enseigné la pharmacologie et la toxicologie à l'Université des Philippines de Manille. Il a en outre occupé pendant longtemps le poste de président du réseau Pesticide Action Network Asia Pacific (PANAP). Lors de nombreuses missions d'enquête sur le terrain, il a documenté les conséquences de la manipulation de pesticides et les expropriations de la part de multinationales de l'agroalimentaire. Ses actions lui ont valu d'être poursuivi en justice et il a même reçu des menaces de mort.

Exportations de paraquat par Syngenta en 2016

Des documents confidentiels montrent les pays depuis lesquels Syngenta exporte son dangereux herbicide qui est depuis longtemps interdit en Suisse.



La nouvelle a fait les gros titres du *Guardian*, du *Monde* et du *Matin Dimanche*. En mai, Public Eye révélait, après s'être procuré des documents confidentiels, que la Suisse et l'UE exportent vers des pays en développement deux pesticides dangereux interdits sur leur propre sol : le paraquat et l'atrazine.

Depuis la Chine et la Grande-Bretagne

Selon des données confidentielles obtenues par Public Eye auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et des douanes de différents pays, le paraquat est principalement exporté depuis la Grande-Bretagne et la Chine. En 2016, près de 250 000 tonnes de paraquat ont été exportées à travers le monde depuis ces deux pays – 85 % depuis la Chine et 15 % depuis la Grande-Bretagne. Le « deux poids, deux mesures » est évident : en Angleterre, le pesticide est – comme en Suisse et dans le reste de l'Union européenne – interdit de longue date, et en Chine sous sa forme liquide également, tandis qu'une interdiction complète s'appliquera à partir de 2020.

D'autres pays – comme la Suisse – exportent seulement de petites quantités. Certains pays réexportent le paraquat importé. Ainsi le Brésil réexporte une petite partie

de ses importations vers le Chili, l'Argentine, le Mexique ou... les Philippines. En 2016, Syngenta a exporté 174 tonnes de Gramoxone depuis le Brésil vers les Philippines. À noter que ces données concernent uniquement les exportations et ne montrent pas les volumes produits pour le marché intérieur. L'Inde, par exemple, produit une bonne partie du paraquat pulvérisé dans ses propres champs.

Syngenta domine le marché

La Grande-Bretagne apparaît sur cette carte en raison de la présence d'une usine de Syngenta, l'unique exportateur de paraquat du pays, à Huddersfield. En Chine, la part de Syngenta dans les volumes exportés tombe à 11 %. Au niveau mondial, la part des exportations du géant bâlois s'élève à 25 %. Si l'on prend en compte le fait que, contrairement à la plupart de ses concurrents chinois, la multinationale exporte l'intégralité de son paraquat sous forme de substance active, qui doit donc encore être diluée, cette part monte à environ 30 %. Et sa part de marché est encore plus élevée – environ 40 % des ventes – si l'on tient compte du prix plus élevé du « Gramoxone » que celui de ses concurrents. Le géant bâlois est ainsi clairement le numéro un sur le marché du paraquat.



À quand la fin du Paraquat ?

Après la Chine, le Vietnam et la Thaïlande, c'est au tour du Brésil d'annoncer son intention d'interdire le paraquat à cause de ses effets négatifs sur la santé. Le début de la fin pour ce pesticide de Syngenta sur le marché depuis 1962 ?

LAURENT GABERELL

Les mauvaises nouvelles s'accumulent pour Syngenta. En raison des doutes qui pèsent sur sa solidité financière, le géant bâlois vient de repousser une levée de fonds de 7 milliards auprès d'investisseurs privés. Aux États-Unis, il a dû se résoudre à accepter d'indemniser des milliers d'agriculteurs à hauteur de 1,5 milliard dans l'affaire du maïs transgénique non autorisé.

Et ce ne sont pas les nouvelles en provenance du Brésil qui mettront du baume au cœur des dirigeants de Syngenta. Le 19 septembre, l'Agence nationale de surveillance sanitaire du Brésil (Anvisa) annonçait son intention d'interdire la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation du paraquat, après une période transitoire de trois ans.

Le plus important marché

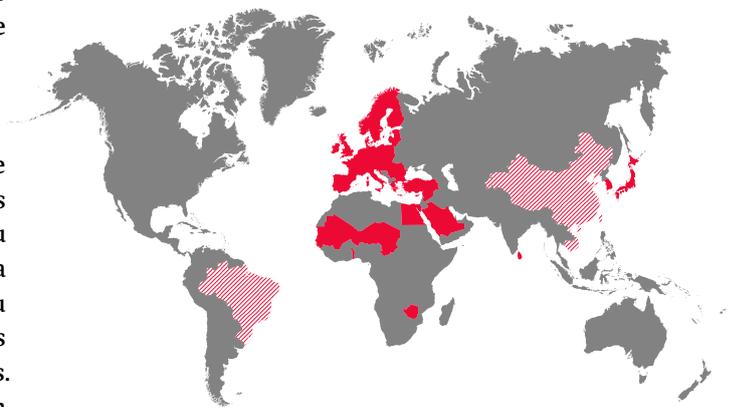
Le Brésil est le premier consommateur mondial de paraquat. Les ventes sont en hausse ces dernières années après l'apparition de mauvaises herbes résistantes au glyphosate, notamment dans les cultures de soja. Syngenta réalise plus de la moitié de ses ventes de paraquat au Brésil et vend chaque année dans ce pays pour 2 milliards de francs de pesticides, soit 20 % de son chiffre d'affaires.

L'Anvisa avait initié ce processus de réévaluation du paraquat il y a presque dix ans, en raison de l'existence de nombreuses études démontrant la « toxicité aiguë et chronique » de l'herbicide. Ses conclusions sont sans

appel : le paraquat provoque chaque année de nombreux et graves cas d'intoxications au Brésil ; il peut causer la maladie de Parkinson et des dommages irréversibles au génome ; et l'utilisation d'équipements de protection individuels ne garantit pas une protection suffisante.

Mauvaise année pour le paraquat

Sous la pression du puissant lobby agro-industriel, l'Anvisa a finalement repoussé l'entrée en vigueur de l'interdiction du paraquat à 2020. Durant cette période transitoire,



■ pays ayant déjà
interdit le paraquat

▨ pays ayant décidé
de l'interdire



Des pesticides nocifs, comme le paraquat, sont utilisés à grande échelle dans les plantations de palmiers à huile aux Philippines.

l'herbicide pourra toujours être utilisé mais de façon plus limitée et encadrée. Et l'agence brésilienne pourrait reconsidérer sa décision, si d'ici là de nouvelles études prouvant son innocuité, notamment en ce qui concerne son caractère mutagène, venaient à être présentées. Nul doute que Syngenta s'active déjà en coulisses.

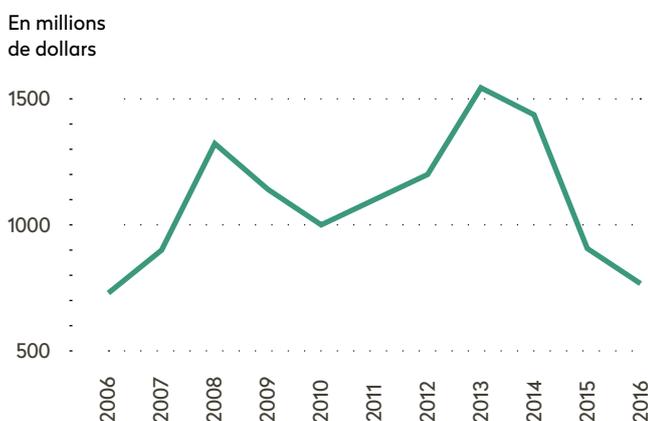
Il n'empêche : la décision des autorités brési-liennes est un coup dur pour Syngenta, d'autant qu'elle vient couronner une année déjà passablement difficile pour le paraquat. En janvier, l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) adoptait de nouvelles mesures de restriction à l'utilisation du paraquat pour réduire les risques d'empoisonnement – et reconnaissait, pour la première fois, un possible lien avec la maladie

de Parkinson. En février, après la publication d'une étude qui montrait que l'herbicide tuait chaque année 1000 personnes par intoxication aiguë dans le pays, le Vietnam décidait de l'interdire d'ici à 2019. En avril, la Chine annonçait pour 2020 une interdiction complète du pesticide – déjà interdit depuis 2016 sous sa forme liquide. Et, en septembre, la Thaïlande annonçait à son tour son intention de l'interdire d'ici à 2019. Désormais, ce pesticide toxique est interdit dans plus de 50 pays. Et les résultats sont là : de nombreuses études montrent une baisse spectaculaire des cas d'intoxication liés aux pesticides et du nombre de suicides dans les pays où son interdiction a été décrétée.

Ventes en chute libre

Le marché mondial du paraquat était estimé à 1 milliard en 2016. Syngenta ne publie pas de chiffres sur ses ventes par produit. Mais différentes sources évaluent sa part à 40 % – soit quelque 400 millions de francs de ventes. Bien que le géant bâlois reste le leader incontesté sur ce marché, ses ventes chutent depuis quelques années. En 2014, les ventes d'herbicides non sélectifs du géant bâlois – principalement paraquat et glyphosate – s'élevaient encore à près d'1,5 milliard. En 2015, elles s'effondraient à 900 millions. Et l'année dernière, elles atteignaient tout juste les 770 millions. Soit une chute de 50 % en trois ans seulement !

Combien de décisions comme celles prises par les autorités brési-liennes faudra-t-il avant que ce dangereux pesticide d'un autre temps soit, 55 ans après, enfin mis hors jeu ?



— Ventes d'herbicides non sélectifs de Syngenta (principalement paraquat et glyphosate).

La palme de la discorde

La demande d'exonération des droits de douane sur l'huile de palme envenime les négociations en cours autour de l'accord de libre-échange avec la Malaisie. Il est essentiel que la Suisse ne cède pas sur ce point.

UNE ANALYSE DE **THOMAS BRAUNSCHWEIG**,
EXPERT DE PUBLIC EYE POUR LES QUESTIONS DE POLITIQUE COMMERCIALE

Dans son Rapport sur la politique économique extérieure 2016, le Conseil fédéral estime que « tant que la question de l'huile de palme ne sera pas réglée, il ne sera guère possible de rapidement mener à terme les négociations ». La « question de l'huile de palme » porte sur la demande des autorités malaisiennes d'exonérer de droits de douane les importations du produit en Suisse dans le cadre de l'accord de libre-échange en négociation depuis 2012.

500 terrains de football par jour

À ce jour, le produit est taxé à plus de 100 % de sa valeur. Mais les importations ont néanmoins été multipliées par quatre au cours des cinq dernières années. Près de la moitié de l'huile de palme importée provient de Malaisie. Une suppression des droits de douane entraînerait une hausse des importations – aux dépens de la production suisse de colza. En outre, elle inciterait encore plus à la production de palme en Malaisie, où les plantations grignotent l'équivalent de 500 terrains de football par jour depuis 30 ans ! Six millions d'hectares du territoire malaisien sont aujourd'hui occupés par les plantations de palmiers, ce qui représente 1,5 fois la surface de la Suisse. Avec l'Indonésie, le pays fournit 85 % de la production mondiale.

Un immense succès commercial...

Crème glacée, margarine, biscuits, lait en poudre, pâte à gâteau... l'huile de palme est présente dans un aliment sur deux. Mais on la trouve aussi dans des produits de consommation courante comme le shampoing, le rouge à lèvres ou encore les détergents. Dans l'Union européenne, deuxième marché mondial en termes de consommation d'huile de palme, près la moitié des importations est brûlée dans les moteurs diesel. Elle est devenue l'huile végétale la plus consommée au monde. Quelque 60 millions de tonnes sont produites chaque année.

... aux conséquences désastreuses

L'expansion galopante des plantations de palmiers a des conséquences dramatiques. L'ONU la désigne comme la principale cause de destruction des forêts tropicales en Asie du Sud-Est. Elle entraîne ainsi une perte de biodiversité et engendre une augmentation massive des émissions de CO₂ occasionnées par la pratique du défrichage par le feu. Souvent, la culture des palmiers prive les popu-

lations locales de leurs moyens de subsistance et de leur droit à la terre. Des rapports alarmants dénoncent régulièrement les violations de droits humains et les conditions de travail désastreuses sur les grandes exploitations. Même les plantations décrites comme durables ne sont pas épargnées, comme l'a révélé Amnesty International dans une enquête qui dénonce des violations du droit du travail sur des exploitations certifiées RSPO (Table ronde pour une huile de palme durable). Et, malgré les nombreuses critiques, notamment de Public Eye, l'organisme de certification continue d'autoriser l'utilisation de pesticides toxiques comme le paraquat.

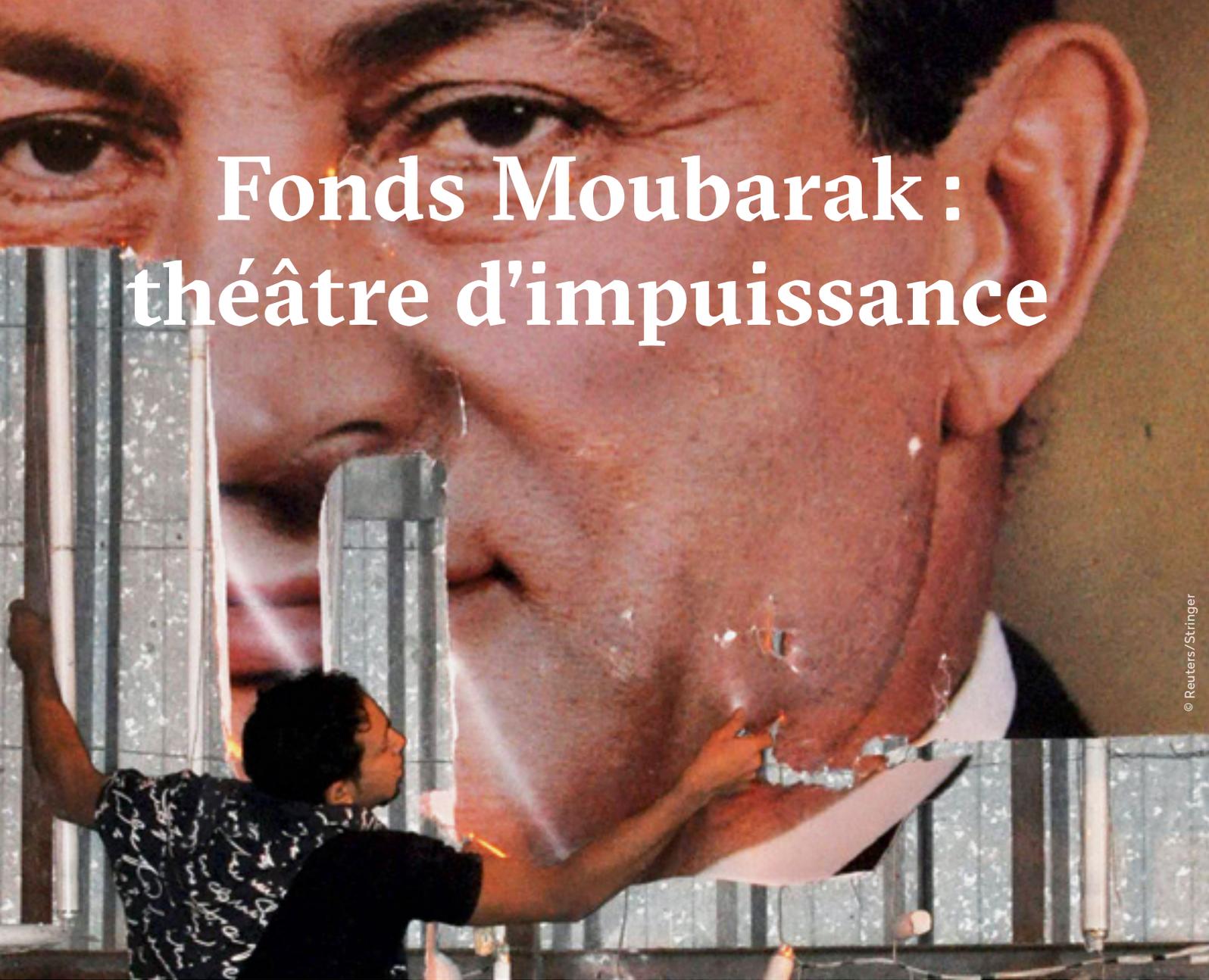
Une vaste opposition

En Suisse, une large coalition, dont Public Eye fait partie, exige l'exclusion de l'huile de palme des négociations autour de l'accord de libre-échange. De nombreuses interventions parlementaires vont dans ce sens, tout comme

La Suisse ne peut pas accorder de conditions préférentielles à une marchandise dont la production occasionne régulièrement des violations de droits humains.

une initiative du canton de Thurgovie qui fait route vers Berne. Fribourg a aussi déposé une initiative cantonale intitulée « Bannir l'huile de palme de nos assiettes ».

Si la Malaisie s'obstine à exiger l'exonération des droits de douane sur les importations d'huile de palme comme condition nécessaire à la signature de l'accord, alors le Conseil fédéral devra se retirer des négociations. Car la Suisse ne peut en aucun cas accorder de conditions préférentielles à une marchandise dont la production occasionne régulièrement des violations de droits humains.



Fonds Moubarak : théâtre d'impuissance

© Reuters/Stringer

En décembre 2016, la Suisse a libéré un quart des sommes bloquées après la chute de Moubarak, en 2011. Cet été, les autorités helvétiques ont annoncé avoir mis un terme aux procédures d'entraide ouvertes avec l'Égypte, sans que celles-ci n'aient produit de résultats. L'affaire illustre les difficultés de la restitution d'avoirs illicites. Dans ces conditions, la restitution des avoirs helvétiques du clan Moubarak paraît improbable.

OLIVIER LONGCHAMP

Le 17 décembre 2016, le Ministère public de la Confédération (MPC) publie un communiqué laconique affirmant la levée des séquestres portant sur 180 millions de francs bloqués dans la foulée du Printemps arabe en relation avec l'Égypte. Repris sans éclaircissements additionnels par quelques médias, ce communiqué attribue ce dégel à « l'alignement des décisions suisses et égyptiennes » et précise en majuscules que le MPC ne communiquera pas d'autres informations à ce sujet.

Dans la veine usuelle des autorités de poursuite helvétiques, avarès de publicité, ces maigres indications contrastent avec l'importance de la nouvelle.

Un constat d'échec

Le 11 février 2011, quelques heures seulement après la chute du régime d'Hosni Moubarak, le Conseil fédéral avait pourtant bloqué les avoirs du Raïs déchu et de son entourage, afin de permettre l'ouverture de procédures

judiciaires destinées à restituer à l'Égypte les sommes détournées par le clan. Peu après, le MPC ouvrait des procédures pour blanchiment et participation à une organisation criminelle. En septembre 2012, les sommes gelées se montent à quelque 700 millions de francs. La décision annoncée en décembre 2016 est donc un constat d'échec : elle revient à laisser à la disposition d'anciens alliés du régime l'équivalent d'un quart des sommes bloquées jusqu'alors auprès d'intermédiaires financiers suisses. Pourquoi ? Et à qui ces sommes appartenaient-elles ? Les autorités suisses sont restées muettes sur ce point.

Public Eye a mené l'enquête et publié un rapport (*lire page 17*) qui révèle les raisons de cette décision passée presque inaperçue.

Les comptes suisses du clan Moubarak

Retour à l'époque du Printemps arabe : en février 2011, épuisés par la corruption et le caractère autocratique du régime, et encouragés par la démission du président Ben Ali forcé de fuir la Tunisie quelques jours plus tôt, des dizaines de milliers d'Égyptiens manifestent sur la place Tahrir et contraignent Moubarak à la démission. À l'heure où l'Égypte révolutionne, les médias occidentaux multiplient les enquêtes sur les avoirs du clan du dictateur déchu. Les liens étroits entre l'ancien régime et la place financière helvétique sont mis en évidence.

Le 31 janvier 2011, avant même la chute de Moubarak, un article d'*Economic Voice* souligne ainsi le rôle de banquiers genevois dans l'administration des biens de son épouse. Ces liens ne sont guère surprenants. Suzanne

Le Ministère public de la Confédération a dû reconnaître qu'il ne parviendrait pas à prouver l'illicéité des sommes bloquées en Suisse sans l'aide des autorités de poursuite égyptiennes.

Moubarak disposait même de deux fondations au bout du lac, dont l'une porte carrément son nom : *Suzanne Mubarak Women's International Peace Movement*. L'un des banquiers mis en cause dans l'article précité siège au conseil de cette fondation. La banque qui l'emploie décrit cela comme un « engagement philanthropique privé ».

Un autre article donne des informations détaillées sur des comptes helvétiques dont l'ancien président disposerait auprès d'UBS et de la filiale suisse de BNP-Paribas (*The Telegraph*, 12 février 2011). Les autorités égyptiennes révèlent ultérieurement l'existence de comptes appartenant aux fils de Moubarak ouverts notamment auprès de Credit Suisse et garnis de plus de

340 millions de francs, une somme dont les avocats de la famille se bornent à souligner l'origine « légale ».

Parmi les proches du régime rapidement identifiés pour leurs liens avec la place financière suisse figure Hussein Salem, un businessman énigmatique devenu depuis l'une des figures centrales de la saga entourant la restitution des avoirs de l'ancien régime (*lire encadré*). Le 17 février 2011, la RTS évoque la « fortune à Genève » de celui qu'elle qualifie de « double de Moubarak ». Elle documente l'existence de deux sociétés lui appartenant – Maska SA et Galaxy Hotels SA –, lesquelles sont alors administrées par deux avocats genevois, Pascal Erard et André Gillioz.

Le deal de Salem avec la justice

Ainsi qu'il ressort de documents judiciaires, les autorités suisses ont ouvert une enquête contre Salem dès 2011. Le 6 septembre 2012, probablement à la demande des autorités égyptiennes, son nom et ceux de ses proches ont d'ailleurs été ajoutés à la liste des personnes dont les avoirs font l'objet d'un blocage des autorités fédérales. À l'été 2016, le MPC refusait encore de classer les procédures ouvertes en Suisse contre Salem et son fils. Pourtant, ce sont bien leurs avoirs qui ont fait l'objet de la levée du séquestre annoncée en décembre 2016 par le MPC. Que s'est-il passé ?

Depuis 2013, Hussein Salem a proposé un deal aux nouvelles autorités égyptiennes : en échange de l'abandon des poursuites dirigées contre lui, il s'engagerait à verser une partie de sa fortune à l'État. Selon le *Daily News Egypt* du 8 août 2016, les autorités égyptiennes auraient accepté ce marché en juillet 2016, en conservant confidentielles les conditions exactes de sa conclusion. Le MPC a dû reconnaître qu'il ne parviendrait pas à prouver l'illicéité des sommes bloquées en Suisse sans l'aide des autorités de poursuite égyptiennes. Maigre résultat, après cinq ans de procédures complexes. Mais le pire pourrait bien être à venir : à la fin août 2017, le MPC a annoncé qu'il mettait un terme aux procédures d'entraide ouvertes avec ses homologues égyptiens, sans que celles-ci n'aient produit de résultats.

Restitution impossible ?

La découverte d'abondants avoirs de potentats sur des comptes de banques helvétiques après le Printemps arabe ou la révolution ukrainienne, ou le fait que des intermédiaires financiers suisses soient mêlés à d'importantes affaires de corruption internationale (cas Petrobras ou 1MDB) laissent douter de l'efficacité du dispositif anti-blanchiment helvétique. Peu enclines à admettre leurs déficiences, les autorités suisses mettent par contre volontiers en avant les efforts qu'elles font pour restituer les avoirs illicites localisés en Suisse. Pour elles, la « voie royale » vers leur saisie consiste à miser sur les mécanismes de l'entraide internationale en matière pénale. Selon cette approche, les autorités judiciaires des pays d'où ces fonds proviennent

devraient documenter leur origine illicite et obtenir des décisions de justice permettant de conclure à leur illégalité.

Dans les faits, ceci se révèle souvent impossible et le déblocage récent des avoirs d'Hussein Salem et de son entourage l'illustre. Au-delà des difficultés inhérentes à de tels processus d'entraide – les délits poursuivis doivent

autorités judiciaires des pays d'origine se révèlent incapables de prouver l'illicéité des sommes bloquées. Parce que les fait incriminés sont trop anciens, parce qu'il se révèle difficile de prouver que les avoirs bloqués en Suisse ont un rapport avec les délits d'origine, ou encore parce qu'elles ne disposent pas de l'indépendance ou des compétences nécessaires pour le faire.

Un blocage annoncé en fanfare, six ans de procédures, et au final une levée de séquestre effectuée sans décision de justice – au bénéfice aussi des intermédiaires financiers helvétiques.

l'être dans les deux pays, les demandes d'entraide doivent être rédigées selon des canons précis, les conditions d'octroi de l'entraide, en particulier l'indépendance de la justice, doivent être remplies, etc. –, il n'est pas rare que les

Un théâtre d'impuissance

Dans ces conditions, la restitution d'avoirs ressemble à un théâtre d'impuissance. Un blocage annoncé en fanfare, six ans de procédures, et au final une levée de séquestre effectuée sans décision de justice – au bénéfice aussi des intermédiaires financiers helvétiques : si les fonds ne sont pas reconnus illicites, il devient impossible de leur reprocher un éventuel blanchiment d'argent.

Depuis de nombreuses années, Public Eye affirme que la difficulté principale de la politique helvétique de restitution ne consiste pas à bloquer, mais bien à saisir des avoirs illicites en misant sur la seule entraide judiciaire.

Hussein Salem : l'âme damnée de Moubarak

Proche ami de l'ancien dictateur, Hussein Salem s'est enrichi dans le commerce des armes, dans le gaz et dans l'immobilier de luxe – largement de quoi remplir ses comptes suisses.

Né en 1933, Hussein Salem est devenu l'un de ces hommes d'affaires dont le succès est associé en Égypte à la corruption de l'ancien régime. Décrit tour à tour comme « l'homme d'affaires le plus mystérieux d'Égypte », « l'âme damnée de Moubarak » ou le « parrain de Charm el-Cheikh », Salem est un allié et conseiller de l'ancien président égyptien. Se présentant volontiers comme parti de rien, sa

fortune et celle de sa famille est pourtant estimée à plus de 4 milliards de dollars. Depuis les années 1980, ses affaires ont défrayé la chronique. En 1983, il est condamné par les autorités des États-Unis pour avoir escroqué leur gouvernement lors de livraisons d'armes américaines à l'Égypte.

Peu après, son nom apparaît dans un important scandale de corruption allemand. Dans les deux cas, ses comptes sont en Suisse.

Après la chute du Raïs, Salem est mis en cause en Égypte dans plusieurs procès retentissants. Dans l'un d'eux, il est reconnu coupable de corruption pour avoir vendu cinq villas de Charm el-Cheikh à Moubarak et son entourage au cours des années 1990 pour un cinquantième des prix du marché. Les faits étant prescrits, il s'en tire sans condamnation. Une autre procédure documente la façon avantageuse dont Salem est parvenu à revendre une raffinerie déficiente à une banque étatique égyptienne. Le scandale le plus célèbre le concernant est sans doute celui qui porte sur la vente à des prix très bas de gaz de l'État égyptien à une société lui appartenant, laquelle le revendait à une société israélienne de production d'électricité. D'après une commission rogatoire envoyée en Suisse en mars 2011, le manque à gagner qui aurait résulté de cette seule opération pour l'État égyptien se chiffrerait à plus de 700 millions de dollars. En dépit de l'abondante documentation montrant le caractère douteux de ses affaires, Salem a été amnistié par la justice égyptienne dans des conditions demeurées opaques jusqu'ici.



À plusieurs reprises, nous avons insisté sur la nécessité de disposer de mécanismes alternatifs permettant de saisir des avoirs manifestement illicites lorsque l'entraide fonctionne mal. À défaut, il est à redouter que la pièce qui s'est produite avec les avoirs d'Hussein Salem soit rejouée dans d'autres affaires analogues.

Notre rapport : en collaboration avec notre partenaire égyptien, l'ONG Egyptian Initiative for Personal Rights (EIPR), Public Eye a analysé les jugements publiés en Suisse et en Égypte dans les procédures ouvertes en relation avec le Printemps arabe. Sur la base de cette documentation inédite, nous avons reconstitué l'histoire des fonds du clan Moubarak en Suisse et analysé le résultat décevant de cette affaire. Ce rapport documente les difficultés de la saisie d'avoirs illicites lorsque la collaboration entre autorités judiciaires ne fonctionne pas, une situation fréquente dans de telles affaires. À ce titre, il illustre la nécessité de disposer de mécanismes alternatifs, aujourd'hui insuffisants en Suisse.

Le rapport *Failed recovery. How Switzerland released the funds of a famous Egyptian crony* est disponible en anglais et en arabe sur www.publiceye.ch/FailedRecovery



Manifestations au Caire en avril 2011 contre Moubarak, le président déchu considéré comme « un voleur ».



Entretien avec Milo Rau

« Les dirigeants des sociétés de négoce sont insensibles aux injustices »

Avant même sa sortie en salles, *Le Tribunal sur le Congo* est presque de l'histoire ancienne pour le réalisateur de ce docu-fiction sur la sanglante guerre économique qui déchire l'Afrique centrale. « L'artiste politique germanophone le plus important de notre époque » travaille actuellement sur deux projets en parallèle à Berlin. Public Eye a pu s'entretenir avec le célèbre metteur en scène bernois.

Que diriez-vous à Ivan Glasenberg si vous aviez l'occasion de lui parler en privé ?

Je m'excuse, mais... qui est ce M. Glasenberg ?

Le directeur général de Glencore.

Ah, oui, bien sûr. Eh bien, je lui dirais certainement : « Vous agissez de la sorte parce que rien ne vous empêche de le faire. Je n'ai plus envie d'entendre parler de vos saloperies, ni de lire vos explications. Les sociétés comme la vôtre doivent être disciplinées par la loi. » Point barre. Dans le contexte de notre *Tribunal sur le Congo*, j'ai rencontré de nombreux dirigeants de sociétés de négoce et, croyez-moi, ces gars sont totalement insensibles aux injustices – aussi parce qu'il n'y a simplement pas de droit applicable à leurs affaires. Sans juge, pas de délit. La morale semble ne pas avoir sa place dans leur univers.

Le « Tribunal sur le Congo » n'est donc pas une autorité morale.

C'est un tribunal pour toutes les personnes dont la voix n'est entendue nulle part et qui, pour ainsi dire, n'existent pas : les millions de personnes déplacées, ou encore les victimes de centaines de massacres. Le « Tribunal sur le Congo » est une institution symbolique qui définit un cadre juridique là où, jusqu'à présent, ne règnent que le vide, la peur et l'impuissance.

Notre ministre de la Justice a assisté à la première du film à Locarno. Avez-vous eu l'occasion de vous entretenir avec elle ?

Oui. Madame Sommaruga était très bien préparée et m'a longuement parlé de l'initiative pour des multinationales responsables et des critiques qu'en font ses collègues au sein du gouvernement. Nous avons parlé du « Tribunal sur le Congo » comme une sorte de commission d'experts alternative qui propose au Parlement et aux citoyens et citoyennes une perspective différente sur de réels problèmes, et qui peut représenter un contrepoids à la peur abrutissante qui entoure la place économique. Le fait que le Conseil fédéral ait rejeté l'initiative montre surtout l'absence de toute sensibilité politique face aux injustices.

Pourquoi ?

Parce que les expulsions, les viols et les massacres, qui sont monnaie courante depuis bien trop longtemps au Congo oriental – et sont entre autres liés aux activités d'entreprises

domiciliées en Suisse, sans parler de la place financière – seraient immédiatement et sévèrement sanctionnés en Suisse. Imaginez que de l'or soit découvert sous Zurich... Je vois déjà les gros titres si Zurich était au Congo : « Déplacement forcé des grandes banques », ou encore « Du cyanure dans le lac de Zurich ». Mais honnêtement, ce qui m'a toujours choqué, c'est la violente banalité de ces crimes dans un des plus beaux pays du monde dont le sous-sol regorge de matières premières. Je suis effaré par le manque de conscience politique qui permet de telles exactions.

Ces deux éléments ressortent bien dans votre film. Pourquoi avez-vous précisément choisi le Congo ?

Car, depuis vingt ans, la guerre économique la plus dévastatrice de l'histoire de l'humanité a fait plus de six millions de morts au Congo, et on n'en entend quasiment jamais parler ici. Et aussi car ce pays occupe une position emblématique sur la carte mondiale des rapports de force, où les conséquences négatives d'une Banque mondiale néolibérale, de dirigeants locaux corrompus, de multinationales sans scrupules et de conflits ethniques archaïques se renforcent mutuellement. Le résultat est une perte de contrôle totale, qui se fait bien sûr aux dépens d'une population défavorisée.

Dans le contexte de ces rapports de force, le procès mis en scène tourne autour de trois cas concrets. Comment votre équipe a-t-elle enquêté sur ces massacres ?

Comme le fait aussi Public Eye : avec des témoins sur le terrain, des documents attestant des faits et des experts expliquant le contexte. Pendant deux ans, nous nous sommes régulièrement rendus sur place, avons noué des relations de confiance et obtenu des informations, puis nous avons tourné pendant trois mois très intenses.

À Bukavu comme à Berlin, les deux lieux où se déroule le film, tout le monde en prend pour son grade : les dirigeants locaux, les représentants d'entreprises, l'Union européenne et l'ONU. Même les ONG sont critiquées, notamment pour leur lutte contre le commerce de minerais provenant de zones de conflits dans le bassin du Congo.

Oui, les législations concoctées aux États-Unis et reprises par l'UE, comme par exemple la loi Dodd-Frank, sont souvent des exemples

classiques de textes bien intentionnés mais mal conçus quand on s'intéresse aux conséquences locales. Les ONG qui revendiquent de telles lois et les parlements qui les élaborent n'ont souvent aucune idée de leurs retombées négatives sur la vie des personnes qu'elles sont justement censées aider. Concrètement, en raison des sanctions sur les exportations des mines de la région des Grands Lacs, tout l'or, le cuivre et le coltan sont acheminés jusqu'au Rwanda d'où ils sont expédiés aux quatre coins du monde. Cette loi a eu pour conséquence la criminalisation des mineurs locaux et la perte, pour les Congolais et Congolaises, de tout contrôle sur leurs matières premières.

Ce que les ONG revendiquaient principalement, c'était plus de transparence et de responsabilité sur la chaîne d'approvisionnement. Mais, en effet, une politique de qualité est un art du possible et n'est donc pas dénuée de contradictions. Par contre, une démarche artistique de qualité ne connaît pas de compromis.

(Rires) Ce serait beau. Les projets d'envergure comme le « Tribunal sur le Congo » ou notre parlement mondial sont certes animés d'une idée claire, mais des compromis techniques et humains sont inévitables.

« Le Tribunal sur le Congo » est-il également une réponse à l'érosion de la confiance en les institutions ?

Absolument. Nous avons besoin d'institutions dans lesquelles les personnes les plus éclairées se verraient confier des compétences transversales et pourraient agir sur le plan juridique ou politique. Les infractions au droit ne doivent pas rester impunies, notamment lorsque les intérêts des multinationales ont des conséquences sur les populations locales. Mais cela reste utopique sans cadre législatif contraignant à l'international. C'est justement pour pallier ce manque que le « Tribunal sur le Congo » pourrait représenter une certaine aide pour les victimes. Et il nous permet d'imaginer – à l'aide de nombreux experts et des possibilités qu'offre la fiction – à quoi pourraient ressembler de nouvelles institutions qui tiendraient compte des comportements actuels, et comment elles pourraient fonctionner.

Le Tribunal sur le Congo sortira en salles en Suisse romande le 10 janvier 2018.

Théâtre de l'intervention

Brutalement confronté à une scène de massacre, le visage de Milo Rau exprime toute l'horreur, l'incompréhension et le dégoût provoqués par la matérialisation soudaine de l'un des conflits les plus meurtriers de ces 20 dernières années. Littéralement traîné par la main au milieu des corps exposés, le réalisateur ne peut plus échapper à cette terrible réalité devenue ordinaire. Son guide est déterminé : « Publiez ça partout ! » Assises



par terre, des femmes pleurent, et leur regard n'exprime qu'une douleur fataliste et résignée : « On demeure sans voix. Notre population a été massacrée sans raison », dans l'indifférence des autorités locales et des entreprises multinationales qui tirent profit de ces « minerais du sang ».

Fil rouge de la narration de ce « docu-fiction », le massacre de Muturale, dans la province du Sud-Kivu, est un symptôme extrême de la « malédiction des ressources » qui touche la République démocratique du Congo. En plus de 20 ans, la guerre du Congo a déjà fait plus de 6 millions de victimes. Pour *The Guardian*, *Le Tribunal sur le Congo* est « l'une des pièces de théâtre politique les plus ambitieuses jamais mises en scène ».

Ce n'est pas la première fois que le célèbre metteur en scène suisse Milo Rau, connu pour ses pièces engagées et sans concession, défraie la chronique avec son « théâtre de l'intervention susceptible de créer un espace symbolique, utopique, où la justice peut enfin advenir » (*Le Monde*, 2 mars 2015). En 2013, le réalisateur quadragénaire avait déjà mis en scène un procès contre les Pussy Riot à Moscou et un autre à Zurich contre l'hebdomadaire de la droite conservatrice, *Die Weltwoche*.

sivité de cette « information » à un média bien disposé à son égard permet enfin au négociant d'imposer sa représentation des faits, en y glissant l'air de rien quelques contre-vérités.

Une posture de victime

Car sur le fond, la ligne de défense de Gunvor n'a pas changé. Loin de reconnaître ses erreurs, le négociant s'en tient à la version de l'histoire racontée dès 2012, lors des premières fuites dans les médias : la société a été victime d'un employé félon ayant agi à son insu et à son détriment. L'homme serait un employé d'une redoutable discrétion : sans disposer du droit de signature ni avoir la main sur les finances, Pascal C. aurait versé entre 2010 et 2012 des commissions mirobolantes aux apporteurs d'affaires chargés d'ouvrir les portes du Congo, sans que ses patrons en soient informés. Jouant les vierges effarouchées, la firme avait porté plainte contre lui pour « escroquerie, détournement de fonds et blanchiment d'argent ».

Selon Gunvor, le procureur aurait élargi son enquête à la société dans le seul but d'« examiner de possibles failles opérationnelles exploitées » par cet individu malveillant. Seul bémol, cette interprétation romanesque ne correspond pas aux faits : la procédure principale ouverte pour « soupçon de blanchiment d'argent » par le MPC, dans laquelle Gunvor est désormais prévenue, n'a

jamais été dirigée contre Pascal C., mais contre inconnu. La plainte déposée par la société contre son bouc émissaire a quant à elle été suspendue. Ce n'est pas l'unique liberté prise par notre cher négociant avec la vérité.

Bis repetita placent

Gunvor a un autre problème à gérer ce 11 septembre : Public Eye s'apprête à révéler que les pratiques douteuses ont continué après le licenciement de Pascal C., en 2012. Une vidéo accablante montre un cadre de la société se livrant en 2014 à une tentative de corruption destinée à récupérer le marché congolais. Mais nul besoin d'hyperventiler, la stratégie de l'employé félon peut se décliner au pluriel ! Pour Gunvor, l'histoire reste simple : la société est victime de « comportements individuels indésirables ». Le négociant mentionne l'enregistrement secret à Reuters, en adoptant une posture d'entreprise responsable : « En 2014, Gunvor a renvoyé un second employé [...] et a dénoncé cet individu aux autorités suisses après avoir appris l'existence d'une vidéo mettant en lumière [ses] agissements répréhensibles. » Décidément, les RH de Gunvor ont un faible pour les vilains garçons !

Pour conclure en beauté son exercice de communication, la firme utilise de jolis termes connus pour anesthésier tout esprit critique : « Gunvor a depuis ces faits renforcé ses procédures de conformité internes. »



Un petit air de déjà lu ? En effet, le négociant prétendait déjà avoir fourni un tel effort en 2012, avant cette tentative de corruption. Mais soyez tranquilles : avec des procédures désormais de « classe mondiale », plus rien de fâcheux ne devrait filtrer... euh se passer.

Pris en flagrant délit de mensonges

De nombreux éléments déjà mis en évidence dans notre rapport montrent que la « théorie des employés félons » ne résiste pas à l'examen des faits. Un document judiciaire révélé par Public Eye après cette publication prouve en outre que jusqu'à six employés de Gunvor ont autorisé le paiement des commissions présumées corruptives (31,9 millions de dollars) aux apporteurs d'affaires. Dans cette notification transmise en juin aux parties, le procureur écrit que les paiements effectués par Gunvor ont non seulement été validés à l'interne, mais qu'ils ont aussi été confirmés à l'externe, en particulier auprès de Credit Suisse, qui hébergeait les comptes des intermédiaires. Ce document expose le long nez de notre Pinocchio de négociant et étale les dires de son premier bouc émissaire. Au printemps, Pascal C. a admis devant la justice avoir participé aux versements de pots-de-vin destinés à des officiels congolais, mais en sa qualité d'employé et au su de sa hiérarchie. La réponse bien inspirée de Gunvor à ces nouveaux éléments accablants ? « La référence à

des procédures de validation internes démontre que Gunvor a des systèmes de contrôle et des protocoles » (*Le Temps*, 15.9). Nous voilà rassurés !

D'ailleurs, dans notre Suisse prospère, les autorités ronflent dans leur flegme complaisant. Certes « la malédiction des ressources dont sont victimes les pays riches en matières premières préoccupe le Conseil fédéral », d'autant plus qu'une telle affaire « représente un risque de réputation pour notre pays ». Mais pas (trop) d'inquiétude : les Sept Sages misent sur des « mesures facultatives » pour « inciter les entreprises à prendre leurs responsabilités » (Simonetta Sommaruga, *Forum*, 15.9). Les faits mis en lumière par notre rapport – et par la justice fédérale – laissent pourtant penser que la corruption fait partie du modèle d'affaires de l'une des principales sociétés suisses de négoce. Ils montrent aussi que le mensonge sert trop souvent de matière première aux traders soucieux de tuer la demande de régulation sur le marché politique. Pour lutter contre cette facette de la malédiction, on vous répétera ce conseil à valeur d'antidote : « ne jamais croire un négociant sur parole ».

Pour en savoir plus, commandez le numéro spécial du magazine « Gunvor au Congo » ou consultez sa version numérique : www.gunvoraucongo.publiceye.ch



Gunvor fait la une

En Suisse, en France et dans d'autres pays, l'écho médiatique de notre rapport a été retentissant. Mise à mal par des faits étayés, la version de l'histoire donnée par le négociant n'est pas parvenue à s'imposer. *Le Monde* a décrit les scandales liés à « la percée de Gunvor au Congo » comme « un cas d'école des pratiques corruptives de sociétés occidentales en Afrique ».

À Brazzaville, la coalition « Publiez ce que vous payez » a demandé « l'ouverture d'une enquête sur tous ces faits de corruption et de détournements de fonds », rappelant que de telles pratiques représentent « un manque à gagner pour les Congolais ». L'enjeu est vital, alors que le FMI vient de relever l'ampleur abyssale de la dette publique du Congo (120 % du PIB), en partie masquée par des contrats pétroliers opaques conclus avec des négociants helvétiques. Pendant ce temps, le clan au pouvoir continue de s'enrichir, avec la complicité de grands groupes.



© Mark Henley

Une enquêtrice sur les traces des oligarques

Agathe Duparc, journaliste de Mediapart, est spécialiste de la Russie et de la criminalité financière. Elle a cosigné *Gunvor au Congo. Pétrole, cash et détournements, les aventures d'un négociant suisse à Brazzaville*, la dernière enquête de Public Eye.

MARC GUÉNIAT

« J'ai des macaronis sur le feu. » La première et unique conversation téléphonique entre Guennadi Timtchenko et Agathe Duparc s'achève, abrupte mais cordiale. Installé depuis peu à Genève, dans le sillage de sa société de négoce de pétrole Gunvor, l'oligarque russo-finlandais n'avait guère envie de répondre aux questions de la journaliste sur son passé présumé au sein du KGB, les fameux services secrets soviétiques. C'était en 2003, quatorze ans avant qu'elle ne participe à l'enquête publiée en septembre dernier par Public Eye sur les affaires de Gunvor au Congo-Brazzaville.

Au moment où il cuit ses macaronis dans la somptueuse demeure qu'il possède à Coligny, à Genève, Timtchenko est un parfait inconnu. Agathe est la première

à s'intéresser à lui, pour *L'Hebdo*. Des opposants russes lui fournissent une photo floue de cet homme qu'ils disent proche du président Poutine. « Grâce à un ou deux contacts dans le monde du pétrole, j'ai réalisé qu'au sein de la branche, tous s'interrogeaient sur l'implantation de cette firme exclusivement active sur le marché russe. On prédisait son envol. » Bingo ! Deux ans plus tard, l'empire pétrolier de l'oligarque Mikhaïl Khodorkovski, accusé de trop se mêler des affaires du Kremlin, est démantelé et revient dans l'escarcelle des géants étatiques Gazprom et Rosneft. Gunvor est choisie pour commercialiser ces millions de barils russes ; la firme connaît une ascension météoritique et Timtchenko se bâtit une immense fortune.

Il se montre dès lors très chatouilleux lorsque les médias lient son succès à sa proximité avec Vladimir Poutine, n'hésitant pas à les attaquer en justice ou à discréditer les journalistes qui s'y risquent – dont Agathe et le soussigné. Lorsqu'elle travaille pour la RTS, une de ses demandes d'interview auprès de la Fondation Neva, créée par le couple Timtchenko, obtient, en guise de réponse, un courrier agressif d'une société de communication qui s'adresse directement au grand patron, Gilles Marchand, tout en évoquant un possible entretien avec Darius Rochebin !

L'ONG et l'officine

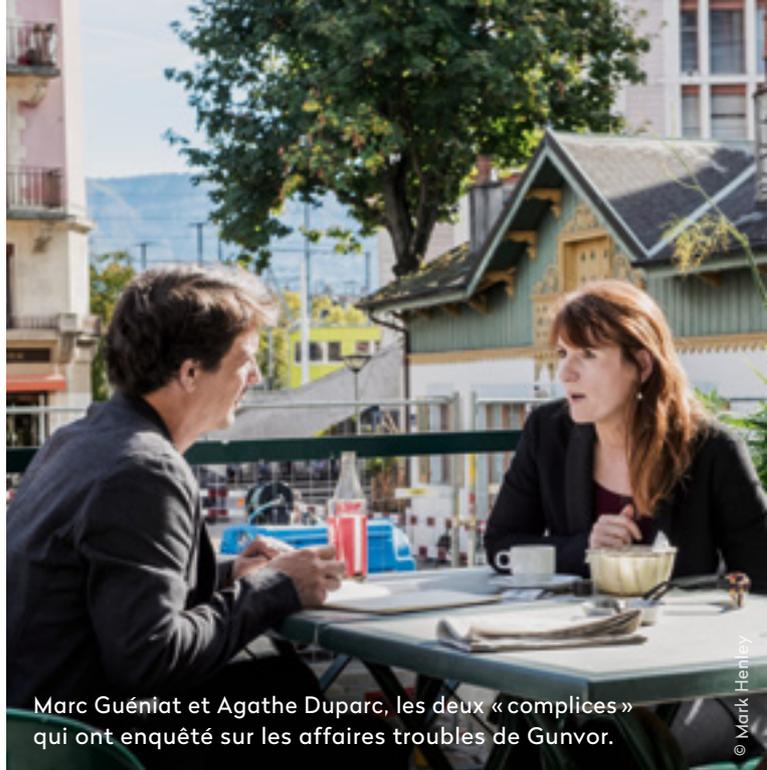
Pour Agathe, l'enquête réalisée avec Public Eye couronne un travail de longue haleine. Beaucoup de journalistes auraient refusé de s'associer avec une ONG, de crainte de perdre leur indépendance. « C'est une grande satisfaction de boucler cette enquête qu'aucun média n'aurait publiée de façon aussi approfondie. Il devient difficile d'être journaliste sans les ONG. Je me fiche d'être étiquetée, car je n'écris pas des articles pour faire joli. Mon but, c'est de faire pression, de lutter contre l'impunité, d'exercer le métier jusqu'au bout. »

Il faut dire que son employeur, Mediapart, dont elle est la correspondante en Suisse, est lui aussi catalogué. Nicolas Sarkozy ne l'a-t-il pas qualifié d'« officine au service de la gauche » ? « Nous jouissons d'une grande liberté, l'investigation y tient le haut du pavé. C'est idéal », explique-t-elle. Un positionnement devenu rare, en vertu duquel l'intérêt public des sujets prime sur l'intérêt du public, ou sur l'idée que les éditeurs en ont.

En près de trente ans de métier, Agathe a assisté à la lente érosion des effectifs des rédactions et à la détérioration des conditions d'exercice de sa profession. Plusieurs des médias qui ont recouru à ses services ont disparu (*L'évènement du jeudi*, *L'Hebdo*) ou subi de sérieuses restructurations (*Courrier international*, *Marianne*). Seul *Le Monde*, dont elle a été la correspondante en Suisse, a bien survécu à ces turbulences.

Débuts à la maternité

Sa carrière s'est tissée en suivant plusieurs fils conducteurs, souvent imbriqués et alimentés en courant continu : la Russie, la criminalité financière et l'enquête. Mais ses débuts dans le journalisme ne doivent rien à une passion innée pour l'argent sale ou le métier lui-même. Deux séjours successifs à Moscou, à la fin des années 1980, font naître un intérêt durable pour la Russie. Lors du second, elle ne met « pratiquement pas les pieds » à la faculté de journalisme, préférant « faire les 400 coups » et fréquenter les milieux du cinéma. L'époque est fascinante. Alors que l'URSS s'effondre, Agathe voyage dans les pays baltes, assiste à l'élection du Soviet des députés du peuple, à l'apparition de Boris Eltsine peu après la chute du Mur ; une transformation en profondeur de



Marc Guéniat et Agathe Duparc, les deux « complices » qui ont enquêté sur les affaires troubles de Gunvor.

© Mark Henley

la géopolitique du XX^e siècle se produit sous ses yeux. Mais rien de tout cela n'inspire sa première contribution écrite : un reportage dans une maternité, réalisé par le truchement d'un ami gynécologue. « Le journalisme commençait à m'intéresser. »

De retour en France en 1989, parlant couramment le russe, elle est embauchée par *Courrier international*, qui vient d'être créé. Très vite, Agathe s'ennuie dans son bureau parisien : « Des événements majeurs avaient lieu, comme le soulèvement en Lituanie ou le putsch manqué d'août 1991, tandis que je recevais la presse russe avec quatre ou cinq jours de retard. » En 1992, elle s'installe à Moscou et pige pour différents médias français.

Capitalisme sauvage

Les sujets ne manquent pas durant ces années folles. Alors que l'Occident savoure son triomphe idéologique, dans l'ancien empire communiste, la mafia prolifère ; les privatisations sont radicales, les anciens du KGB s'enrichissent. En 1993, Eltsine fait même tirer sur le parlement. Agathe risque sa vie lors de ces sinistres événements applaudis par les gouvernements et la presse des nations démocratiques. « J'ai été l'une des rares journalistes à critiquer ce coup de force », se souvient-elle.

À cette époque, « l'impunité était totale, mais les faits étaient au moins rendus publics, nous avions accès aux oligarques via leurs *garden-parties*. Une certaine liberté prévalait ». Cette situation prend fin avec l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine, en 1999. « Tout s'est refermé rapidement. Moscou est devenu un enfer. Je ne supportais plus la Russie. » Elle quitte le pays, mais celui-ci ne la quitte pas, continuant d'alimenter ses articles sur le financement du Front National par une banque moscovite ou la guéguerre judiciaire que se mènent un marchand d'art genevois et le roi – russe – de la potasse. Un travail jamais très éloigné de celui de Public Eye.

OMC : les préoccupations des pays les plus pauvres ignorées

En amont de la Conférence ministérielle de l'OMC, les pays industrialisés insistent sur l'adoption de nouveaux sujets de négociation et ignorent une fois de plus les préoccupations des pays les plus pauvres. Ces derniers s'opposent à l'élargissement du programme de travail de l'OMC et demandent, avec le soutien de la société civile internationale, qu'une solution soit déjà trouvée à la question de l'agriculture sur laquelle repose l'essentiel de leurs possibilités de développement.

THOMAS BRAUNSCHWEIG

Selon le représentant au commerce des États-Unis, Robert Lighthizer, la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC ne devrait toujours pas permettre de clore les négociations. Compte tenu des attaques répétées de Donald Trump à l'encontre de l'OMC, cette déclaration n'a rien d'étonnant. Mais elle montre néanmoins à quel point il est peu probable qu'un point final soit mis aux négociations du Cycle de Doha, qui traînent depuis des années. On se souvient qu'en 2001, les pays riches du Nord avaient promis aux pays du Sud que leurs besoins de développement seraient prioritaires dans les négociations dénommées officiellement « Programme de Doha pour le développement ». En particulier, les milliards de subventions agricoles versées par les États industrialisés devaient être réduites – celles-ci entraînant une distorsion de la concurrence – et les pays pauvres devaient bénéficier d'une marge de manœuvre suffisante pour stimuler leur développement et améliorer la sécurité alimentaire de leurs populations.

Protéger la production nationale

Concrètement, outre une importante réduction des subventions agricoles, les pays du Sud demandent de pouvoir prendre des mesures pour protéger leur production nationale en cas d'augmentation soudaine des importations de produits alimentaires. Cela leur permettrait de renforcer leur sécurité alimentaire tout en améliorant les conditions de vie de leurs agriculteurs et agricultrices. Dans cette optique, ils demandent aussi une solution durable à l'entreposage alimentaire. Cette politique pratiquée par de nombreux pays pauvres enfreint souvent les règles de l'OMC, car les gouvernements versent aux producteurs un prix minimum garanti pour ensuite vendre les aliments à bas prix aux plus démunis.

La souveraineté en danger

Or, une fois plus, la Conférence ministérielle, qui aura lieu à la mi-décembre à Buenos Aires, portera sur les préoccupations des pays industrialisés, ces derniers n'ayant aucun intérêt à une révision de la réglementation agricole internationale qui leur a toujours profité.

Ils préfèrent donc faire pression pour que les discussions s'orientent sur un programme post-Doha. Et plutôt que d'honorer enfin leurs promesses, ils s'évertuent à proposer de nouvelles thématiques pour la Conférence ministérielle.

Leur première priorité porte sur la réglementation du commerce en ligne – que les grandes entreprises de technologie attendent impatiemment. Ils sont par ailleurs intéressés par la suppression des règles nationales dans le commerce des services. La Suisse, par exemple, soutient une proposition en faveur d'un « critère de nécessité » pour les mesures que les gouvernements prennent dans l'intérêt public. Le groupe des pays africains s'insurge face à cette exigence. Dans un courrier adressé au groupe de travail « Réglementation nationale » de l'OMC, les nations d'Afrique affirment : « Une telle mesure limiterait fortement notre droit à mettre en œuvre des réglementations allant dans le sens d'objectifs réglementaires légitimes. »

Une révision urgente

Public Eye figure parmi les premiers signataires d'un appel lancé aux membres de l'OMC et soutenu par 300 organisations de la société civile dans 150 pays. L'interpellation rappelle aux représentants au commerce que la mondialisation a causé de graves inégalités et porté préjudice à un nombre bien trop élevé de personnes – notamment à cause des règles du commerce international. Il est donc urgent de les réviser afin que tous les pays aient de réelles possibilités de développement et que toutes les populations puissent récolter les fruits de la mondialisation.

Pour ses 50 ans, Public Eye soutient l'enquête



Depuis 1968, Public Eye regarde là où d'autres voudraient que leurs activités restent dans l'ombre et lutte contre les injustices trouvant leur origine en Suisse. Les cas sont nombreux : carburants toxiques vendus en Afrique de l'Ouest, tests de médicaments douteux en Égypte, ou encore corruption dans le secteur pétrolier au Congo, nous dévoilons les pratiques illégitimes et illégales des sociétés suisses et leurs conséquences délétères pour les populations locales.

Pour son jubilé – 50 ans déjà en 2018 – Public Eye offre un soutien de 20 000 francs à un ou deux projets d'enquête menés par des journalistes ou des ONG dans des pays où les droits des populations sont bafoués par des entreprises irresponsables. Car leur regard et leur voix sont essentiels pour témoigner de ces injustices perpétrées à l'autre bout de la planète.

Les candidats ont jusqu'au 31 janvier 2018 pour déposer leur projet, qui doit porter sur les activités problématiques de sociétés suisses dans des pays en développement ou émergents, qu'il s'agisse de violations de droits humains, de dégâts environnementaux ou encore de flux financiers illicites. Les enquêtes seront financées par une campagne de crowdfunding (financement participatif) et présentées lors d'un événement public. Faites passer le mot !

Pour plus d'informations : www.publiceye.ch/50



Des pompes de rêve pour Sarah

« Ouah ! Trop bien ! » La réaction de Sarah, la jeune étudiante qui a gagné les chaussures de ses rêves en participant, avec 3000 autres personnes, à notre « Shoe Creator », ne s'est pas fait attendre. Ces souliers, fabriqués sur mesure dans des conditions éthiques « presque parfaites », ont été produits sous la supervision d'une petite équipe de Public Eye dans les environs de Berne. Un parcours semé d'embûches, mais riche en enseignements.

Découvrez, en son et en images, comment les chaussures de Sarah ont été produites sur www.publiceye.ch/chaussures. Pour en savoir plus sur la réalité de l'industrie européenne de la chaussure, lisez notre reportage en ligne sur www.chaussures.publiceye.ch

La cotisation annuelle passe à 75 fr.

Les recettes liées aux cotisations représentent notre principale source de financement et garantissent notre indépendance. Dès 2018, la cotisation annuelle – qui n'a pas changé depuis 2006 – passera de 60 à 75 francs. Cette décision, saluée par les membres présents lors de l'assemblée générale du 20 mai dernier, nous permettra de garantir la pérennité de nos actions et nous donnera les moyens nécessaires pour financer nos enquêtes sur le terrain et renforcer l'impact de nos campagnes.

Pour les jeunes et les personnes en formation, la cotisation de 30 francs est maintenue. De même, les personnes dont les moyens sont limités peuvent toujours bénéficier, sur demande, d'une réduction de leur cotisation. Merci de votre fidèle soutien.

Des cadeaux porteurs de sens

**Vous cherchez une idée
de cadeau originale pour Noël ?**

**Alors remplissez
un sac de gym Public Eye...**

... avec, par exemple, un exemplaire du livre
Ma cuisine d'automne et d'hiver, un numéro
spécial du magazine, voire plusieurs
et surtout...

... avec une adhésion à Public Eye !

Vous pouvez offrir une cotisation-abonnement
d'une année à Public Eye au prix de 75 fr. ou
de 30 fr. pour les moins de 27 ans. La personne
de votre choix recevra au cours de l'année
cinq numéros de notre magazine qui présente
des dossiers, des enquêtes exclusives et des
éclairages sur des thèmes d'actualité. Chaque
contribution renforce le poids de notre action.

Merci de remplir la carte-réponse
ci-jointe ou de vous rendre sur
www.publiceye.ch/offrir

Bonnes fêtes de fin d'année !



Depuis près de cinquante ans, l'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises sur les pays pauvres. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Forte du soutien de ses quelque 25 000 membres, Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne,
tél. +41 (0)21 620 03 03, contact@publiceye.ch, compte postal 10-10813-5

www.publiceye.ch

 @PublicEyeSuisse  PublicEyeSuisse  @publiceye.ch



Agir ici pour
un monde
plus juste

Public Eye

 Déclaration de Berne